

DOSSIER DE PRESSE

Assemblée plénière
Jeudi 13 et vendredi 14 décembre 2018

SOMMAIRE

1

I. LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2019

II. UNE REGION QUI SOUTIENT : des actions pour répondre aux besoins des territoires

- Egalité des territoires. Accès à la santé
- Aménagement du territoire
- Mobilité : multimodalité et attractivité
- Agriculture

III. UNE REGION QUI VOIT LOIN : une stratégie pour l'avenir

Des décisions concrètes pour préparer demain

- Formation professionnelle et apprentissage
- Offrir de meilleures conditions d'enseignement à tous les niveaux
- Environnement et efficacité énergétique
- Renouvellement du matériel ferroviaire

Une ambition pour faire rayonner et développer le territoire

- Culture sport, jeunesse et vie associative
- Action économique et économie sociale et solidaire
- Fonds européens

IV. DES ENGAGEMENTS TENUS

- Gratuité Transports scolaires quotidiens dans l'Yonne et la Nièvre
- Tarification sociale accrue dans les restaurants scolaires
- Car à 1,5 euro quelle que soit la distance

I. LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2019

Une Région qui tient « le cap » de ses engagements

Dans un contexte national incertain avec notamment la réforme à venir de l'apprentissage, la Région fait le choix d'investir fortement en 2019 pour l'avenir de ses habitants. Avec la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), elle augmentera son soutien à la formation professionnelle puisqu'elle consacrera au total 251,5 M€ entre 2019 et 2022. De plus, avec des actions concrètes, comme la gratuité des transports scolaires à compter du 1^{er} septembre 2019, la Région agit au quotidien pour plus de solidarité et plus de proximité avec tous ses territoires. Enfin, avec une augmentation de plus de 10 % en autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)* pour 2019, l'environnement reste, comme chaque année, au cœur de ses engagements de mandat.

2

Un budget de 1,6 milliard d'euros en crédits de paiement (CP)**

Le budget de la Région, qui s'élève en 2019 à 1,6 milliard d'euros en CP (hors gestion active de la dette), confirme la stratégie financière de mandat. En effet, pour pouvoir atteindre son objectif d'un taux d'épargne brute supérieur à 17 %, nécessaire afin d'investir pour l'avenir, et ses ressources étant contraintes, la Région poursuivra en 2019 la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement (+0,7% en 2019) et ses efforts de gestion. De plus, le recours à la dette, en légère augmentation, restera cependant contenu dans des proportions maîtrisées, avec un ratio prévisionnel de désendettement d'environ 3 années, soit inférieur à la moyenne nationale des Régions.

Premier investisseur public local

Investir pour l'avenir, tel est l'engagement fort de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 2019. Ces dépenses d'investissement de l'ordre de 691 millions d'euros en AP et de 490 millions d'euros en CP hors dette, en hausse de 20,9 % par rapport à 2018, serviront principalement pour rénover les lycées, pour renouveler le matériel ferroviaire roulant, pour améliorer la qualité du réseau ferré, pour rendre accessible à tous nos gares ainsi que pour mettre en œuvre les contrats de territoire et métropolitains.

Transport ferroviaire et formation professionnelle

Avec un budget de 692,6 millions d'euros en AP/AE, en hausse de 47 % par rapport à 2018, les transports, principalement ferroviaires, seront en 2019 le premier poste d'investissement de la Région. Cela se traduira notamment par l'acquisition de 16 à 18 nouvelles rames RégioLis. Vient ensuite la formation professionnelle et l'apprentissage avec 268,9 millions d'euros en AP/AE, avec la mise en actions du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), amorcé dès 2018 et qui vise à accompagner soutenir les publics les plus fragiles vers l'emploi et la formation.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

Les lycées, l'environnement et les contrats de territoire

Avec 192 millions d'euros de budget en AP/AE, la Région poursuivra en 2019 son effort pour la rénovation des lycées ainsi qu'en faveur de l'environnement (34,1 millions d'euros en AP/AE), avec la mise en place du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) et la création de l'agence régionale pour la biodiversité. Enfin, avec une augmentation de 88 % par rapport à 2018, le budget pour l'aménagement des territoires, qui s'élèvera en 2019 à 91,6 millions d'euros, sera principalement consacré à la mise en œuvre des contrats de territoire et métropolitains, signés en 2018, pour soutenir les collectivités territoriales afin qu'elles puissent réaliser leurs ambitions non seulement en terme de promotion des nouvelles ruralités et de consolidation sur la politique de la ville, mais aussi de développement du numérique.

3

Ressources humaines

La collectivité entre dans la dernière phase de la mise en œuvre opérationnelle du contrat social avec des mesures en faveur des agents :

- La prestation sociale complémentaire : la collectivité employeur s'engage pour accompagner ses agents contre les aléas de la vie. Elle offre 20 € à tous ses agents ayant souscrit un contrat de prévoyance labellisé, permettant ainsi au plus grand nombre d'avoir une garantie de salaire en cas d'absence prolongée pour maladie. Elle offre également 20 à 30 € (en fonction de l'indice de l'agent) sur les contrats santé. L'enveloppe déjà dédiée à la politique de prévoyance et de santé des agents sera abondée de + 510 000 € par rapport à l'enveloppe actuelle.
- La mise en place du complément indemnitaire annuel (part variable du régime indemnitaire) pour certains métiers de la collectivité.
- La revalorisation, suite à un premier bilan du contrat social, du régime indemnitaire des agents d'encadrement dans les lycées.

Les dépenses évoluent mécaniquement, c'est le GVT = revalorisations indiciaires, hausses des cotisations, prise d'échelons.

A noter :

L'engagement de la collectivité sur le volet handicap et la signature d'une convention avec le FIPHFP pour 3 ans.

L'accompagnement des agents qui, du fait de la fusion et la mise en œuvre de nouvelles politiques, ont eu une surcharge de travail et pris du retard dans le traitement de leurs dossiers. Plusieurs mesures :

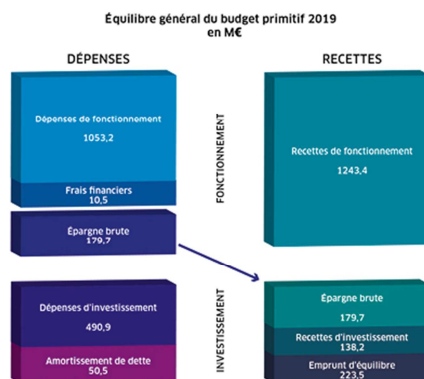
- Une mesure conjoncturelle avec le recrutement de contractuels de courte durée en appui des directions pour résorber les dossiers en souffrance : 36 contrats prévus pour une période allant de 1 mois à 6 mois

Contacts presse :

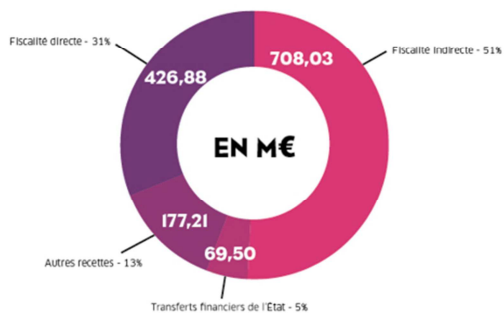
Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

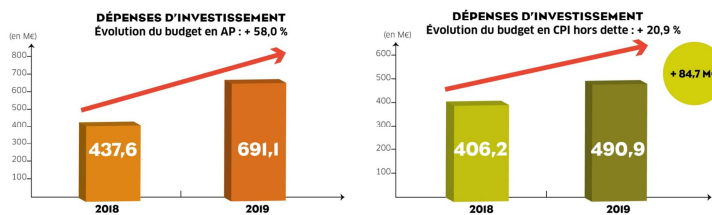
- Deux mesures structurelles : l'analyse par les directions et la direction générale de la charge de travail des directions, des procédures mises en place et la recherche de solutions, que ce soit par la simplification des procédures/ dispositifs, par la rationalisation/externalisation de certaines missions ou par la création de postes
- Une étude sur les risques psychosociaux.



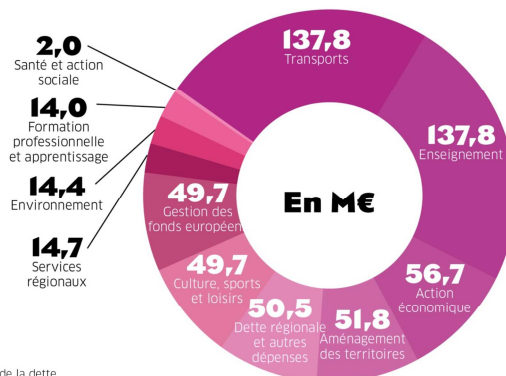
Les recettes du budget primitif 2019



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Crédits de paiement d'investissement * : 541,4 M€
(avec capital de la dette)



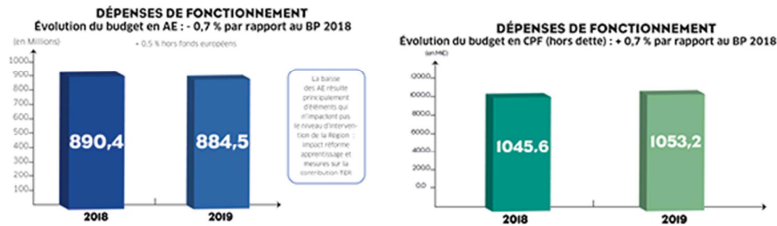
* Hors gestion active de la dette

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

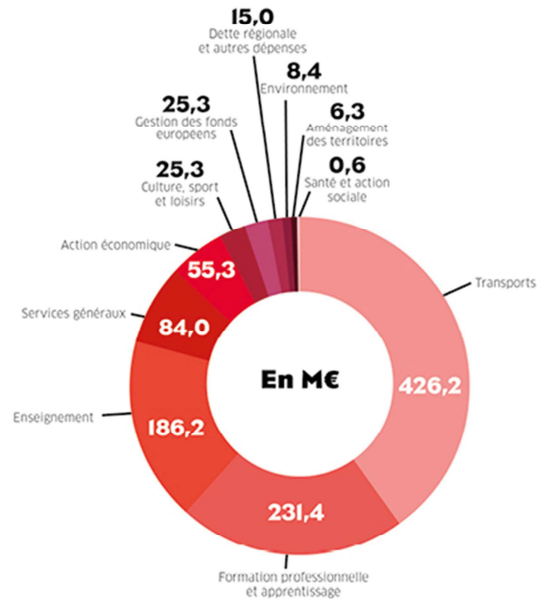
Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



7

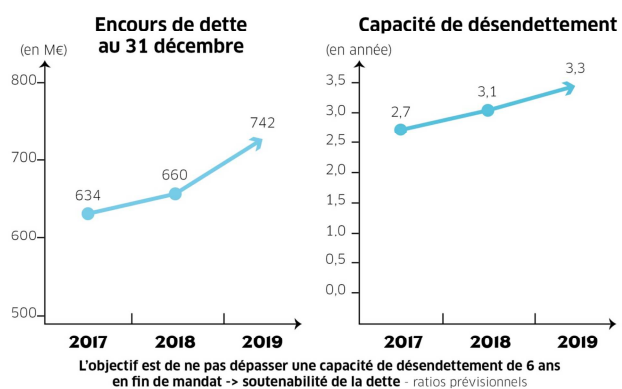
Synthèse des inscriptions budgétaires en fonctionnement Crédit de paiement en fonctionnement : 1063,7 M€ (s'étendent hors gestion active de la dette)



Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08



II. UNE REGION QUI SOUTIENT : des actions pour répondre aux besoins des territoires.

• Egalité des territoires. Accès à la santé

Les crédits représentent 3 770 000,00 euros en AP/AE et 2 588 204,73 euros en CP.

La Région confirme sa volonté d'agir et de faciliter l'accès aux soins sur tous les territoires, c'est pourquoi elle propose une augmentation de 55,39 % des crédits qui y sont consacrés. Ceux-ci seront déployés pour financer des équipements sanitaires et développer la e-santé, pour structurer l'offre, faciliter l'installation et accueillir de nouveaux professionnels de santé, et pour accompagner l'Etat dans les investissements nécessaires à l'intensification des transports sanitaires dans la région.

• Aménagement du territoire

Aménagement du territoire et développement numérique

Sur le volet aménagement du territoire, l'investissement est en forte hausse avec une augmentation de 49,4 % pour les autorisations de programme et de 14,8 % pour les crédits de paiement.

Ces fortes hausses traduisent la montée en charge des contrats territoriaux, agglomérations, cœurs de village ou programmes de rénovation urbaine ; l'année 2019 sera notamment consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux contrats de territoire, avec une priorité particulière au volet ruralité et l'élargissement du dispositif ENVI.

Par ailleurs, la volonté de la Région d'intervenir pour que chaque territoire puisse développer ses projets se traduit également dans son investissement en faveur du développement du numérique. Ainsi elle propose une hausse de ses investissements de 25,6 M€ afin de couvrir la dernière tranche du programme pluriannuel très haut débit (soit 30,79 millions d'euros en autorisations de programme) et une baisse de 32,8 % en crédits de paiement pour tenir compte de l'avancée des projets très haut débit.

Au total, ces crédits représentent 91,590 millions d'euros en AP/AE, et **58,178 millions d'euros en CP** en faveur du développement des territoires.

Les contrats de territoires 2018-2020

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

35 contrats sont attendus sur la Région :

- 4 contrats métropolitains
- 9 sur la transition énergétique
- 19 sur l'accueil / attractivité
- 2 sur le maillage urbain / centralités
- 1 spécifique (Tonnerrois).

A ce jour 28 contrats de territoires 2018-2020 ont été approuvés.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

- En mars 2018 : le contrat métropolitain Dijon Métropole, comprenant un volet « cap territoires »,
- En juin 2018 : les contrats Beaunois, Charolais Brionnais, Val de Loire Nivernais, Nivernais Morvan, Bresse Bourguignonne, Val de Saône Vingeanne, Chatillonnais
- En octobre 2018 : les contrats Dolois, Doubs Central, Haut Jura, Graylois, Haut Doubs, Arbois Poligny Salins, Portes du Haut Doubs, Bisontin (volet Cap territoires à l'échelle du SCOT en complément du contrat métropolitain), Chalonnais, Autunois Morvan, Avallonnais, Nord Yonne, Seine et Tilles, Creusot Montceau (contrat métropolitain)
- En novembre 2018 : les contrats Puisaye Forterre, Auxois Morvan, Mâconnais Sud Bourgogne, Lédonien, Vosges Saônoises, Tonnerrois.

L'assemblée plénière se prononcera sur l'approbation des contrats des territoires nouvellement souhaités : Grand Auxerrois, Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, Syndicat mixte du Pays Vesoul-Val de Saône et Pays des 7 rivières.

- PETR du Grand Auxerrois : le contrat se focalise sur les actions en lien avec le développement de l'attractivité du territoire : équipements du territoire, développement des lieux d'accueil d'activités, développement des mobilités douces ;
- Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura : le projet focalise sur le fil directeur « accueil et attractivité » et permettra la réalisation de trois projets et deux actions qui concourent à sa politique globale d'accueil ;
- Syndicat mixte du Pays Vesoul-Val de Saône : le projet contribuera à une stratégie d'accueil et d'attractivité à l'échelle du territoire et permettra également de conforter le maillage d'équipements et de services dans les bourgs-centres ;
- Pays des 7 Rivières : axé sur la transition énergétique, il a vocation à accompagner deux projets répondant à la stratégie de développement d'offres de mobilité bas carbone adaptée au milieu rural et un projet favorisant le développement de bâtiments exemplaires répondant aux normes BEPOS.

Sur ces quatre contrats plus de 6,5 M€ seront mobilisés par la Région.

Avec l'ensemble des contrats déjà votés, ce sont plus de 60 M€ qui sont réservés.

- **Mobilité : multimodalité et attractivité**

La version 3 du SIM (système d'information multimodale) *Mobigo* sera mise en œuvre à partir du premier trimestre 2019. Ce nouvel outil régional facilitera le développement d'une mobilité durable sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (et les territoires limitrophes), en permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage dans une logique de MAAS (la mobilité comme un service) : calcul d'itinéraire intégrant toutes les solutions de mobilité (marche à pied, vélo, autopartage et covoiturage, lignes régulières de car ou de train et transports à la demande), achat du titre de transport, information en temps réel avec proposition de solutions alternatives en cas de perturbation... Ce système d'information en ligne est complété par une centrale d'information téléphonique qui offrira la possibilité, à partir du 1^{er} janvier 2019, d'acheter les billets de TER par un simple appel et d'être livré à domicile dans un délai de 48 heures.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

Afin de favoriser la mobilité partout et pour tous, **la Région maintient, en 2019, les dispositifs engagés sur les mobilités alternatives** : aides aux navettes touristiques, aux plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire et reconduite de l'appel à projets « mobilité rurale ».

Pour répondre aux exigences de réduction des émissions de particules et de gaz à effet de serre, la Région va expérimenter, pour la première fois, l'utilisation de **trois cars électriques** à batteries sur la ligne régulière entre Besançon et Vesoul.

La Région souhaite engager d'importants travaux qui permettront notamment de maintenir et d'améliorer le confort et l'attractivité des lignes ferroviaires qui maillent le territoire régional.

11

Parmi les chantiers prioritaires :

- **Ligne des Hirondelles** : après la pose de 4 100 traverses entre Morez et Saint-Claude à l'automne 2018 qui permet de tenir quelques années, l'étude des travaux à réaliser dans le prochain contrat de plein pour pérenniser les dessertes du territoire
- **Ligne du Revermont** : installation, à l'horizon 2021, du GSM-R (système global de communication mobile pour les voies ferrées) qui permet notamment de communiquer plus efficacement en cas d'aléa et renforce ainsi la sécurité des circulations ;
- **Ligne des Horlogers** : 37 millions d'euros d'investissements en 2021, simultanément aux travaux réalisés en Suisse entre mars et juin 2021 ;
- **Ligne de la Bresse** : réfection des aiguillages pour 5,8 millions d'euros dès 2019 ;
- **VFCEA (Nevers/Chagny)** : études dès 2018 pour la régénération totale de la ligne et engagement des travaux sur les points noirs en 2020 ;
- **Laroche-Migennes/Auxerre** : étude pour la circulation d'un train à hydrogène ;
- **Lure/Epinal** : maintien de la ligne avec des travaux en 2019 et en 2021.

➤ **Modernisation de la ligne des Horlogers**

Les études réalisées sur cet axe ont montré un besoin rapide de modernisation de l'infrastructure sur le parcours de Besançon au Col des Roches, et non uniquement sur la partie frontalière de la ligne (Morteau – Le Locle). En conséquence, le budget initial total de 12 millions d'euros est augmenté à hauteur de 37 millions d'euros afin de pérenniser la ligne. Les travaux réalisés sur cette ligne sont prévus en 2021, en même temps que des travaux réalisés par le gestionnaire d'infrastructure suisse dans le tunnel de la frontière.

- **Agriculture**

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire, du bois et de la forêt, les AP/AE s'élèvent à 15 817 553,00 euros (-5,5 %) et les CP à 15 591 810,74 euros, en hausse de 3,16 %.

Les axes sont :

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

- L'adaptation au changement climatique qui se traduit dans les audits d'exploitation et dans l'aide à l'investissement pour renforcer les capacités de stockage des exploitations ;
- L'engagement approfondi de la Région dans l'accompagnement des acteurs concernés par les circuits d'alimentation de proximité au travers de nouveaux appuis à l'ingénierie territoriale et à la préfiguration d'un centre de ressources régional dédié
- L'engagement avec les organismes professionnels et de la recherche pour les chantiers d'innovation permettant d'accroître les capacités des exploitations agricoles à s'adapter aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux.

III. UNE REGION QUI VOIT LOIN : une stratégie pour l'avenir

Des décisions concrètes pour préparer demain

- **Formation professionnelle et apprentissage**

Les crédits s'élèvent globalement à 268 926 000,00 euros en AP/ AE et à 245 439 232,75 euros en CP.

Ils se répartissent entre la formation professionnelle, l'emploi et la sécurité professionnelle (110 703 780,45 euros), l'apprentissage (85 891 332,30 euros) ainsi que les formations des secteurs sanitaire et social (48 844 120,00 euros).

Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (PRIC)

En 2016 et 2017 la Région s'est impliquée aux côtés de l'Etat et des partenaires sociaux dans la mise en œuvre d'un plan « un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi ». Les moyens et efforts conjugués ont permis de former 70 000 personnes sur cette période.

Le grand plan d'investissement présenté fin 2017 par le gouvernement vise la transformation numérique et écologique de la France. Il énonce l'objectif de construire une société des compétences à travers la mise en place d'un plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour accompagner et former un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés «et éloignés du marché du travail sur la période 2018-2022.

Cet effort sans précédent vient appuyer la stratégie de mandat adoptée par l'assemblée régionale en 2016, qui fait du développement économique et de la formation un axe essentiel pour lutter contre le chômage.

Une convention d'amorçage du PRIC a été signée en avril 2018 par l'Etat et la Région pour permettre 5 731 entrées supplémentaires en formation dans l'année, grâce à une dotation budgétaire de l'Etat de 25,8 M€.

Parallèlement, une convention entre la Région et Pôle emploi a été signée pour compléter les offres de formation.

L'objectif d'ici la fin de l'année de permettre à 23 406 personnes en recherche d'emploi de bénéficier d'une solution de formation en 2018 devrait être atteint.

Pour les années 2019-2022, la mise en place du PIC repose sur la signature de d'un pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) : plan élaboré avec les partenaires régionaux qui vise quatre ambitions majeures pour accélérer la transformation des formations professionnelles à destination des publics les plus fragiles et au service des entreprises et des territoires, afin d'édifier ensemble la société des compétences de demain :

- Une ambition transversale : relever le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement ;
- Garantir une offre de formation renouvelée, territorialement équilibrée, répondant aux besoins nouveaux des entreprises et des territoires par une adaptation des contenus, par une observation permanente et concertée des besoins en emploi/formation ;
- Favoriser l'accès pour les publics les plus fragiles à une formation adaptée et sécuriser leurs parcours professionnels par le développement de partenariats pour aller chercher les publics « invisibles » et de dispositifs globaux intégrés permettant de s'adapter à leurs besoins ;

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

- Innover, expérimenter et évaluer pour mieux généraliser les bonnes pratiques en matière d'ingénierie de formation et de parcours, en utilisant notamment une nouvelle organisation concertée et en favorisant le développement d'outils numériques.

Pour relever ce pari de la transformation, la Région pourra compter sur un effort de la part de l'Etat qui prévoit de mobiliser 251,53 M€ sur ces quatre prochaines années, de manière additionnelle au financement « socle » de la collectivité en faveur de la formation des demandeurs d'emploi.

Au titre de la mise en œuvre des opérations programmées dans ce cadre sur l'exercice 2019, la Région sera accompagnée par l'Etat à hauteur de 53 M€.

La signature du PRIC se tiendra le 20 décembre 2018.

- **Offrir de meilleures conditions d'enseignement à tous les niveaux**

Investir pour le lycée de demain et pour une université forte

Les crédits s'élèvent globalement à 214 851 889 euros en AP/AE et 323 946 616,28 euros en CP.

Le domaine de l'enseignement regroupe principalement les crédits au titre des lycées (196 872 994,49 euros en CP).

Les moyens consacrés aux travaux dans les lycées et au numérique éducatif représentent en investissement une hausse de 8 %. 129 M€ de crédits de paiement d'investissement y seront consacrés pour 2019 afin de garantir de meilleures conditions d'enseignement pour les lycéens

En fonctionnement, les crédits lycées sont stables.

Concernant le domaine de l'enseignement supérieur (13 417 021,79 euros en CP), en investissement, ce secteur progresse de 217 % en AP et 23 % en CP en raison d'investissements liés aux opérations du CPER et contrats métropolitains.

Concernant les domaines de l'enseignement supérieur et de la mobilité internationale des jeunes (13 107 021,79 euros de crédits d'intervention, 15 627 000 euros d'AP, 5 030 000 euros d'AE). En investissement, ce secteur progresse de 179,23 % en AP et de 18,54 % en CPI, du fait de travaux importants relatifs aux projets de construction retenus au CPER en cours de réalisation et à d'autres projets inscrits dans les contrats métropolitains en cours d'engagement. En fonctionnement, les dépenses concernées, tant dans le secteur de la mobilité internationale que dans celui de l'enseignement supérieur, sont quasiment identiques à celles de l'année précédente.

Les investissements immobiliers les plus significatifs sont la réhabilitation de résidences étudiantes à Cluny et Dijon, la construction d'un learning centre à Dijon, la réhabilitation de bâtiments sur le campus de la Bouloie à Besançon, l'engagement d'études préalables à la construction d'un éco-campus à Belfort, d'écoles d'ingénieurs à Dijon, d'une bibliothèque universitaire à Besançon, l'installation du siège du Crous à Besançon.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

Les dépenses de fonctionnement résultent principalement d'appel à projets organisés au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur et du Crous pour les soutenir dans l'acquisition d'équipements pédagogiques innovants, dans l'initiation d'actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, dans l'accompagnement des initiatives des associations étudiantes ; de la mise en œuvre des dispositifs régionaux de mobilité internationale des jeunes ; du soutien apporté à la comue UBFC et à ses établissements membres, à Sciences Po...

- **Environnement et efficacité énergétique**

Les crédits représentent 34 102 709,00 euros en AP/AE et 22 839 285,65 euros en CP.

Parce que préparer l'avenir commence par préserver l'environnement aujourd'hui, la Région fait le choix de poursuivre ses actions en faveur de l'environnement avec 10,525 millions d'euros qui y seront consacrés AP/AE représentant une hausse de +12,8 %, notamment pour faire face au plan déchets et aux actions de soutien à la biodiversité et un montant de 10 048 928,43 euros en CP (-8,4 %).

Avec la mise en place du service public de l'efficacité énergétique, la Région renforce ses actions en faveur de la transition écologique. Le budget qui leur est consacré enregistrera ainsi une augmentation de 6,5 % en AP (20 800 000 euros) et de +33 % en AE (2 777 500 euros). Les CP augmentent de 14,8 % pour atteindre 12 790 357,22 euros.

- **Renouvellement du matériel ferroviaire**

Les crédits s'élèvent à 692 580 401,40 euros en AP/AE et 564 066 463,79 euros en CP, en hausse de +9,63 %.

En 2019, la Région consacrera plus de 564 millions d'euros en crédits de paiement aux transports ferrés, routiers et aériens en Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi les dossiers emblématiques de cette politique, on notera :

L'acquisition de nouveaux trains

En 2019, la Région poursuivra donc son programme de modernisation du matériel ferroviaire roulant en lançant le renouvellement, pour 2021, des trains Corail actuellement en service sur la ligne intervilles Paris Bercy - Dijon Ville - Lyon Part-Dieu. Ces derniers seront remplacés par 18 trains Régionalis d'Alstom. Un atelier de maintenance dédié verra en parallèle le jour en gare de Dijon-Ville.

Le car à 1,5 euro et la gratuité des transports scolaires

L'année 2019 sera l'année de l'harmonisation des tarifs des transports interurbains, de la mise en œuvre de la gratuité des transports scolaires partout où la Région en a la compétence, du déploiement de l'outil de billetterie et d'aide à l'exploitation « 2School » et de la généralisation de la marque des mobilités régionales *Mobigo Bourgogne-Franche-Comté* sur les livrées des cars régionaux.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

La poursuite de la sécurisation de la RCEA

Par ailleurs, sur le volet routier, la Région a décidé de poursuivre en partenariat avec l'Etat et les partenaires les travaux routiers, et notamment la mise à 2x2 voies de la **RCEA** qui représentent 22,920 millions d'euros en CP (soit une hausse de 67,5 %).

Une ambition pour faire rayonner et développer le territoire

- **Culture, sport, jeunesse et vie associative**

Les crédits s'élèvent à 37 473 557,00 euros en AP/AE et 36 935 728,60 euros en CP.

La Région maintient son engagement en faveur de la culture et du patrimoine en proposant un budget stable avec 24 millions d'euros en CP, ainsi qu'en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative avec 12,9 millions d'euros en CP.

Afin de favoriser l'accès à la culture pour tous, certaines politiques culturelles privilégiées dans la stratégie de mandat enregistrent une augmentation, comme le soutien aux scènes de musiques actuelles, aux scènes nationales, à la restauration du patrimoine et aux musées, ou encore au cinéma.

Les crédits d'investissement consacrés au sport, à la jeunesse et à la vie associative sont en hausse de 7,17 % en crédits de paiement. Une augmentation destinée, en particulier, au développement du programme de financement de minibus pour les clubs sportifs.

Il convient d'y ajouter les crédits consacrés aux emplois d'utilité sociale et aux services civiques, à hauteur de 3 985 000 euros en AP/AE et 3 491 908,17 euros en CP, qui sont imputés sur la fonction action économique.

- **Action économique, économie sociale et solidaire**

Les crédits liés à l'action économique représentent globalement 120 584 775,00 euros en AP/AE (+ 1 %) et 111 919 028,69 euros en CP, en légère diminution par rapport à 2018 (-1,49 %) ;

Les fonctions relatives à l'action économique et à l'artisanat regroupent l'ensemble des programmes relatifs au développement économique et à l'économie sociale et solidaire pour 61 725 622,00 euros en AP/AE (augmentation de +4,1 %) et 60 575 078,17 euros en CP. Les crédits relatifs à l'accompagnement des emplois d'utilité sociale et aux services civiques sont également imputés sur cette fonction.

Sur la recherche et l'innovation, le budget se montre quasi stable, avec 20 897 000,00 euros en AP/AE et 19 304 639,78 euros en CP.

Quant au secteur de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire, du bois et de la forêt, les AP/AE s'élèvent à 15 817 553,00 euros (-5,5 %) et les CP à 15 591 810,74 euros, en hausse de 3,16 %.

Enfin, le budget consacré au tourisme est globalement stable et s'élève à 22 144 500,00 euros en AP/AE, et à 16 447 500,00 euros en crédits de paiement.

- **Fonds européens**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est autorité de gestion des fonds européens, notamment de deux programmes opérationnels FEDER/FSE sur la période 2014/2020.

L'assemblée plénière se prononcera sur l'affectation de crédits relatifs aux programmes opérationnels (PO) FEDER/ FSE.

L'ensemble des programmes a été construit dans une logique de concentration renforcée sur des priorités ciblées définies dans la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive en Europe.

En 2016, l'assemblée a délégué à Mme la présidente le pouvoir de procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens et a habilité la Présidente à procéder aux actes de gestion relatifs à ces programmes.

Pour le programme opérationnel FEDER / FSE Bourgogne, l'assemblée se prononcera sur l'affectation sur un budget primitif 2019 de 52 M€ avec une enveloppe de 17 M€ en autorisations d'engagement, de 35 M€ en autorisations de programme et une couverture en crédits de paiement de 39 536 257,96 euros.

Pour le programme opérationnel FEDER FSE Franche-Comté Massif du Jura, il sera proposé un budget primitif 2019 de 35 270 000 euros avec une enveloppe de 7 270 000 euros en autorisations d'engagement, de 28 M€ en autorisation de programme et une couverture en crédits de paiement de 35 399 414,50 euros.

Au total, les dépenses dites « ventilées » inscrites au budget primitif 2019 s'élèvent à 1 539 633 390,64 euros en crédits de paiement.

IV. DES ENGAGEMENTS TENUS

- **Gratuité Transports scolaires dans l'Yonne et la Nièvre**

Présentée lors du débat d'orientation budgétaire, la gratuité des transports scolaires journaliers pour les ayants-droits sera effective pour la rentrée 2019/2020, partout où la Région en a la compétence. Ainsi, ceux-ci deviendront gratuits dans les deux départements où les familles sont actuellement amenées à payer, à savoir l'Yonne et la Nièvre.

Le coût de cette mesure pour la collectivité est estimé à 5,3 M€.

Dans la Nièvre, 9 600 élèves sont concernés ; leurs familles bénéficieront d'un gain de pouvoir d'achat qui pourra atteindre 250 € par an pour une famille de trois enfants.

Dans l'Yonne, cela concerne 13 000 élèves ; leurs familles bénéficieront d'un gain de pouvoir d'achat annuel pouvant atteindre 300 euros pour une famille de trois enfants.

En 2019, une étude sur la qualité de service attendue sera conduite via la méthode d'analyse de la valeur avec la participation de tous les acteurs.

- **Tarifification sociale accrue dans les restaurants scolaires**

La Région souhaite poursuivre son effort en faveur du pouvoir d'achat grâce à une nouvelle tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous. Ce nouveau dispositif, qui vise à s'appliquer aux lycéens, aux élèves de BTS et de classes préparatoires, s'articule en trois points :

- une grille de tarifs modulée en fonction des ressources des familles, pour un égal accès des lycéens et lycéennes à l'hébergement et à la restauration,
- une amélioration de la qualité des repas, grâce à l'introduction de produits bio et locaux,
- une lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les élèves boursiers, scolarisés en lycée, bénéficient depuis 2018, d'une aide de 100 € pour les demi-pensionnaires et 150 € pour les internes. Ces aides sont déduites sur les factures émises par les établissements. Ce dispositif intervient en complément des aides éventuelles accordées par l'Etat. Le montant des aides est reconduit pour **2019**. Par ailleurs, ce règlement pour **2019** modifie l'un des critères d'éligibilité suivant : pour les élèves ½ pensionnaires boursiers au ticket, avoir consommé un minimum de 50 repas entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018.

De plus, **un dispositif d'appui aux lycées** est mis en place pour **l'aide personnalisée aux familles** en matière d'hébergement et restauration dont pourront bénéficier les élèves boursiers ou non boursiers. En effet, pour mieux cibler les besoins, il est attribué aux établissements, à l'instar du fonds social lycéen accordé par l'Etat, une enveloppe adaptée aux besoins repérés par l'établissement.

- **Car à 1,5 euro quelle que soit la distance**

Afin de faciliter la mobilité de tous, les prix pratiqués sur les lignes de cars interurbains sont uniformisés à partir du 1^{er} janvier 2019 avec un prix unique de 1,50 euro, uniforme sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la distance du trajet.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08